

ADAPEI-ARIA DE VENDEE
Siège Social : Mouilleron Le Captif (85009)
Route de Beaupuy, Le Plis Saint Lucien – CS 30 359

Procès-Verbal du dépouillement des bulletins de vote
de l'Assemblée Générale Extraordinaire SYNAPPSE

Lundi 21 Novembre 2022

Le 21 novembre 2022, à 17h00, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire SYNAPPSE.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a pour objet de statuer sur le projet de traité d'apports partiels d'actifs par lequel l'Adapei-Aria de Vendée apporterait à SYNAPPSE son activité SIN (Système d'Information et Numérique). L'opération aura un effet juridique et comptable différé au 01/01/2023 à 00h.

La convocation a été faite par voie de presse (Ouest France le 20 octobre 2022), ainsi que par l'envoi d'un courrier à chaque adhérent contenant l'invitation, conformément à l'article 8.1 des statuts de l'association.

Chaque adhérent à jour de son adhésion 2022, au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 21 Novembre 2022, a pu prendre part au vote et a eu la possibilité de prendre connaissance des différents documents d'informations sur l'espace adhérents et exprimer ainsi en toute objectivité son avis.

La direction a apporté les réponses aux questions formulées par les adhérents sur ce même espace (<https://adherents.adapei-aria.com/>).

Le vote est en présentiel.

- Nombre d'adhérents : 646
- Nombre de personnes présentes dans l'assemblée : 27 personnes
- Nombre de personnes représentées : 10 personnes

Le Président ouvre la séance à 17h05 et constate que l'Assemblée ne peut valablement délibérer car le quorum n'est pas atteint, c'est-à-dire qu'il ne comprend pas au moins un cinquième des membres de l'association présents ou représentés ayant voix délibérative et à jour de leur cotisation.

Le Président clôture cette première Assemblée Générale Extraordinaire et convoque une seconde Assemblée Générale Extraordinaire. Elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents et représentés.

Le dépouillement des votes s'est déroulé comme suit :

- Le bureau de l'Assemblée a désigné 2 assesseurs volontaires parmi les participants afin de procéder au décompte des voix : David RENONCÉ et Philippe BROSSARD
- Mr Pierre BLANCHARD, Président, était présent,
- Les votes ont été clôturés le lundi 21 novembre à 18h15
- Sur un total de 646 voix, le vote a comptabilisé **37** votants dont **10** voix exprimées avec les pouvoirs.

Les résultats sont détaillés ci-après.

Traité d'apports partiels d'actifs

Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation, du traité d'apports partiel d'actifs et de la note de conflits d'intérêts, l'Assemblée Générale Extraordinaire en approuve les termes.

Votes pour : 34

Votes contre : 1

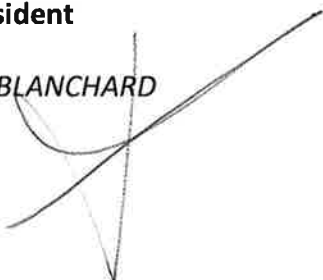
Abstentions : 2

Le traité d'apports partiels d'actifs est adopté.

La séance d'annonce des résultats est levée et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau ci-après :

Le Président

Pierre BLANCHARD



La Secrétaire

Thérèse VENDET

